



QUELQUES INITIATIVES AYANT PERMIS L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC : RÔLE CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET RÔLE ESSENTIEL DE L'ÉTAT

Première partie

Document préparé par

**Marguerite Mendell, responsable du CAP Financement de
l'ARUC-ÉS**

Ralph Rouzier, professionnel de recherche¹

Université Concordia

Version du 22 juin 2004 mise à jour le 6 décembre 2006²

¹ Nous remercions Benoît Lévesque (Université du Québec à Montréal) et Marie-Hélène Méthé (Chantier de l'économie sociale) pour leurs commentaires et suggestions.

² Ce texte a été traduit en espagnol et publié sous : Marguerite Mendell y Ralph Rouzier, 2005, « Algunas iniciativas que han permitido la institucionalización de la economía social en Quebec : El papel central de la sociedad civil y el papel esencial del Estado ». In *Finanzas y Economía Social. Modalidades en el manejo de los recursos solidarios*, Alberto Federico Sabaté, Ruth Muñoz y Sabina Ozomek (compiladores), Buenos Aires, Altamira, p. 439-484..

Droits d'auteur © 2008, le Centre canadien pour le renouveau communautaire (CCRC) au nom de BC-Alberta Social Economy Research Alliance (BALTA)

Pour plus d'information, veuillez contacter BC-Alberta Social Economy Research Alliance, PO Box 1161, Port Alberni, BC, V9Y 7M1, (tél.) 250-723-2296

Site Web : www.socialeconomy-bcalberta.ca

Courriel : balta@xplornet.com

Information sur les auteurs

Marguerite Mendell est directeur adjoint et professeur agrégé de l'École des affaires publiques et communautaires à l'Université Concordia et directeur de l'Institut Karl Polanyi d'économie politique, l'Université Concordia. Ses travaux de recherche et d'enseignement sur l'économie sociale, les stratégies d'investissement alternatives, le développement communautaire économique comparative, la politique publique comparée, histoire de la pensée économique, et la démocratie économique.

Ralph Rouzier, au moment de la production de ce rapport, était un candidat au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

Ce document fait partie du programme de recherche de BC-Alberta Social Economy Research Alliance (BALTA). Il est rendu possible grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Table des matières

Introduction	1
I De la Marche des femmes au Chantier de l'économie sociale	1
1.1 La Marche des femmes	1
1.2 Conférence et Sommet	3
II Un effet d'entraînement	5
2.1 Trois types d'initiatives	5
2.1.1 Financement	5
2.1.2 Législation	8
2.1.3 Formation et recherche	9
III D'autres initiatives particulières	10
3.1 Le FondAction, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi	10
3.2 La Caisse d'économie solidaire	12
3.3 La Fiducie du Chantier de l'économie sociale	12
3.3 Le micro-crédit	13
3.4.1 Le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)	13
Conclusion	14
Acronymes	16

Introduction

Ce texte, sans être exhaustif, présente des initiatives qui ont favorisé, de 1996 à 2006, l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec. Il s'agit en fait de sa redécouverte et la découverte de la nouvelle économie sociale lorsque l'on pense à l'émergence de nouvelles branches telles que le tourisme, la culture ou la périnatalité. Il faut souligner l'importance d'une initiative de groupes de femmes en 1995, qui si elle ne visait pas nécessairement la reconnaissance de l'économie sociale, a toutefois engendré un vaste mouvement de consultation auprès de divers groupes d'intérêts sur les questions entourant le développement économique et social du Québec. La participation de la société civile à cet égard est évidemment déterminante, mais celle de l'État est aussi essentielle tant en termes financiers que de reconnaissance formelle ou politique de la contribution des acteurs de l'économie sociale à un tel développement, notamment à travers divers programmes et politiques publiques. En novembre 2006, un sommet sur l'économie sociale venait rappeler que des acteurs avaient consacré dix ans d'effort afin d'assurer la pérennité de cette économie au Québec.

I De la Marche des femmes au Chantier de l'économie sociale

1.1 La Marche des femmes

En 1995, la Marche des femmes contre la pauvreté, du Pain et des Roses, favorise le déclenchement d'une vague d'économie sociale au Québec. En mai, 850 femmes entreprennent une marche de 200 km vers le Parlement du Québec afin d'y déposer neuf demandes dont une concernait l'établissement d'un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles aux femmes³. Notamment, les groupes de femmes voulaient que l'action communautaire soit reconnue comme une composante importante du développement économique et social, et que leur participation à la vie collective soit reconnue comme étant un apport majeur au développement économique et social du Québec. Ces femmes voulaient aussi faire valoir l'importance du soutien de l'action communautaire dans le développement de l'économie dominante. Ces groupes réclamaient également une amélioration de leurs conditions économiques.

Suite à leurs revendications, le gouvernement du Québec s'engage à verser 225 millions de dollars canadiens (M\$) sur cinq années⁴. Cette initiative est suivie par la mise en place du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES) et par la création des comités régionaux d'économie sociale (CRES)⁵ qui sont alors répartis dans les 16 régions administratives du Québec qui, depuis 1997, sont au nombre de 17. Le COCES regroupe des représentantes de la Marche des femmes, des représentantes de

³ Voir : <http://www.ffq.qc.ca/marchequébec/actions/gains.html> (2 décembre 2003).

⁴ Ce montant sera consacré par la suite au développement de l'économie sociale (<http://www.ffq.qc.ca/marchequébec/actions/gains.html>).

⁵ Benoît Lévesque et Marguerite Mendell (sous la dir.), 2000, « La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance », Rapport de recherche soumis au Bureau international du travail/Organisation internationale du travail, Montréal, PROFONDS/CRISES, 243 p.

groupes de femmes dans diverses régions et des représentants de ministères ou d'organismes gouvernementaux⁶.

Le COCES identifie l'économie sociale comme étant un secteur permettant de maintenir ou de créer des emplois. Les CRES, quant à eux, sont créés à la fin de l'année 1995 et ont le mandat d'élaborer le volet « économie sociale » dans la planification stratégique de leur région tout en favorisant la concertation entre les intervenants locaux et régionaux de l'économie sociale. Le mandat des CRES est de promouvoir l'économie sociale, de susciter la création ou la consolidation de projets d'économie sociale, tout en participant aux stratégies de développement des communautés locales et régionales. Ils doivent aussi émettre des recommandations au Secrétariat au développement régional responsable du Fonds décentralisé de création d'emplois (FDCE). Au début, des montants variant entre 40 000 \$ et 350 000 \$ par année sont prévus dans chaque Conseil régional de développement (CRD) à cet effet. Les CRES sont composés de représentantes de groupes de femmes, de représentants de ministères ou d'organismes gouvernementaux, d'un représentant du CRD et parfois de représentants de syndicats.⁷

À partir du tout début de l'année 1998, suite à la création du ministère des Régions en 1997, les CRES deviennent des comités consultatifs auprès des CRD pour traiter les questions relevant de l'économie sociale, alors qu'ils ne disposent d'aucun budget spécifique à cet effet ni d'aucun fonds. Un CRES regroupe principalement des représentants de groupes de femmes, de syndicats, d'organismes communautaires, de coopératives, de centres locaux de développement (CLD ; voir 2.1.1), etc.⁸ Le CRD peut cependant apporter une contribution en termes de ressources humaines. Il existe, avant 2004, 17 CRD dans chacune de régions du Québec⁹. Les CRD réunissent des intervenants locaux et régionaux représentant les principaux secteurs socioéconomiques de chacune des régions. Ils participent à la concertation afin de développer une « stratégie globale et pluridimensionnelle de développement régional »¹⁰. Les CRD gèrent le Fonds de développement régional, doté d'une enveloppe de 89,5 M\$, de 1998-2003¹¹. Ce fonds vise à soutenir la réalisation de projets structurants et la mise en œuvre d'ententes spécifiques signées par les CRD avec des ministères, mais aucun lien spécifique n'existe avec l'économie sociale. En 2004, les CRD sont abolis et remplacés par les conférences régionales des élus (CRÉ) qui, en matière de concertation, font une plus grande place aux élus « qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socio-économiques »¹². Au nombre de 21, les CRÉ deviennent les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional. En 2005-2006, le budget du FDR est de 30,5 M\$

⁶ Martine D'Amours, 1999, « Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec », Cahiers du LAREPPS, no 99-05, 50 p.

⁷ Thérèse Belley, 1997, « L'économie sociale, " saveur régionale " », Relation, no 635 (novembre), p. 273-274.

⁸ <http://www.regions.qc.ca/fr/membres/comite.asp> (26 novembre 2003).

⁹ Le premier est créé en 1967 dans la région de l'Estrie.

¹⁰ <http://www.regions.qc.ca/fr/membres/comite.asp> (26 novembre 2003).

¹¹ Ministère des régions, 2002, « Le fonds de développement régional », Québec, Ministère des Régions, 28 p.

¹² http://www.mamr.gouv.qc.ca/regions/regi_conf.asp (24 novembre 2006)

destinés au fonctionnement des CRÉ, aux ententes spécifiques et autres activités considérées comme prioritaires par les régions¹³.

1.2 *Conférence et Sommet*

En mars 1996, le gouvernement du Québec invite différents acteurs à participer à une Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Deux principaux chantiers sont créés : un sur l'économie et l'emploi incluant l'économie sociale, et un autre sur la réforme des services publics. Un groupe particulier se penche sur les questions entourant l'économie sociale. Ce dernier est alors composé de représentants syndicaux, de groupes de femmes, du Mouvement Desjardins (un regroupement de caisses d'épargne et d'économie), de même que de représentants du gouvernement, d'Hydro-Québec (une société d'État), du Conseil de la coopération du Québec (un regroupement de tous les organismes québécois appliquant les règles d'action coopérative), de groupes communautaires et du secteur privé capitaliste¹⁴. Sont inclus des porteurs de projets comme c'est le cas des centres de la petite enfance (garderies ; voir conclusion à ce sujet), de la périnatalité, de l'environnement ou de la culture.

Mentionnons qu'il existait déjà à partir de 1976, suite à l'élection du Parti québécois qui formait alors un gouvernement social-démocrate, des pratiques de concertation développées dans le cadre de sommets socioéconomiques à l'échelle de chaque région et qui regroupaient des représentants des divers secteurs. La concertation ne se réalisait cependant pas à l'échelle nationale¹⁵. À ce niveau, étaient cependant invités des représentants du secteur privé, incluant le Mouvement Desjardins, des syndicats et de l'État. En 1996, toutefois, c'était la première fois que des représentants du milieu sociocommunautaire et des mouvements sociaux autres que les syndicats, soit des groupes de femmes et des représentants de personnes âgées, étaient appelés à se joindre à des représentants du secteur privé, des syndicats et de l'État¹⁶ au niveau national.

À l'automne 1996, les chantiers présentent leur rapport lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Le Groupe de travail sur l'économie sociale dépose son rapport qui soumet des recommandations destinées à l'ensemble des partenaires du Sommet et au gouvernement du Québec. Le Groupe de travail propose alors les éléments suivants afin de définir l'économie sociale :

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition :

¹³ Conseil du trésor, 2005, « Budget des dépenses 2005-2006. Volume III. Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes », Québec, 206 p.

¹⁴ Gouvernement du Québec, 2003, Vers le plein emploi : Volet économie sociale (Horizon 2005), Québec, Gouvernement du Québec, 55 p.

¹⁵ Source : Marie-Hélène Méthé, Chantier de l'économie sociale.

¹⁶ Lévesque, Benoît et Marguerite Mendell (sous la dir.). 2000, op. cit.

- « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective ;
- « sociale » réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivant :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagères, travailleuses et travailleurs ;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.¹⁷

Suite au Sommet sur l'économie et l'emploi, le Groupe de travail sur l'économie sociale est invité à poursuivre ses activités pour une période de deux années. Il a un mandat spécifique : soutenir le développement de l'économie sociale et contribuer à la mise sur pied d'une vingtaine de projets devant créer 20 000 emplois sur 3 ans. Il dispose d'une enveloppe de 250 000 \$ à cet effet. En 1997, le Groupe s'incorpore sous le nom de Chantier de l'économie sociale. En 1999, il devient un organisme à but non lucratif (OBNL) alors qu'il tient son assemblée constituante suite à une vaste consultation à l'échelle du Québec.

Étant intégré au ministère du Conseil exécutif (correspondant à toute fin pratique au bureau du premier ministre), il favorise la création du Bureau de l'économie sociale en 2001 qui relève alors du ministère de Finances puis, en 2003, du ministère du Développement économique et régional. À partir de 2004, ce bureau relève du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). La

¹⁷ Définition proposée par le Chantier de l'économie sociale qui a fait consensus au Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996 (extrait du rapport « Osons la solidarité ») ; <http://www.chantier.qc.ca/> (25 novembre 2003).

mission du bureau est de contribuer au développement de l'économie sociale, cependant avec un personnel et des moyens financiers très réduits. Le gouvernement fédéral a mis sur pied une initiative semblable à la toute fin 2003 en nommant une ministre au poste de Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du développement des compétences particulièrement chargée de l'économie sociale. Notons que le budget de fonctionnement du Chantier de l'économie sociale en provenance du gouvernement du Québec est de 250 000 \$ annuellement pour les exercices de 1996 à 1997 et 1997 à 1998, puis de 1998 à 2003, il varie entre 325 000 \$ et 450 000 \$ annuellement. En 2004, le gouvernement du Québec s'engage à verser à cette fin 450 000 \$ par années durant trois ans.

Aujourd'hui, son conseil d'administration (CA), qui peut compter jusqu'à 31 membres, est composé d'acteurs de la société civile : regroupement des entreprises d'économie sociale, regroupement d'organisations de développement de l'économie sociale, pôles régionaux, centrales syndicales, mouvement coopératif, mouvement des femmes, mouvement communautaire, grands mouvements (culture, loisir, écologie), etc.

II Un effet d'entraînement

2.1 Trois types d'initiatives

Suite au Sommet de 1996, outre la reconnaissance de l'économie sociale par l'État, c'est-à-dire la reconnaissance des acteurs de l'économie sociale comme agents de développement et de transformation socioéconomique, trois types d'initiatives permettent de renforcer le développement de l'économie sociale : 1) le financement de l'économie sociale à travers certaines institutions publiques (Investissement Québec) et de nouveaux fonds (Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, Fonds d'économie sociale, Réseau d'investissement social du Québec) ; 2) des changements au niveau de la législation par exemple avec la création des coopératives de solidarité ; 3) la formation et la recherche (CSMO/ÉSAC, CRISES, ARUC-ÉS). Voyons-les plus en détail.

2.1.1 Financement

Investissement Québec

Il s'agit d'une société d'État créé en 1998 qui administre divers programmes dédiés au financement des entreprises. En 2001, elle a créé une nouvelle filiale, La Financière du Québec. Cette dernière peut octroyer du financement aux petites et moyennes entreprises (PME), mais elle administre aussi le Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif qui privilégie les garanties de prêts mais qui peut octroyer des prêts. Elle gère aussi un Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale qui privilégie des prêts. Notons que sur 100 M\$ dédiés au financement des entreprises, La Financière réservait 15 M\$ pour les entreprises d'économie sociale et les coopératives dans le cadre de ces deux nouveaux programmes.¹⁸

¹⁸ Investissement Québec, 2002, « Rapport annuel 2001-2002 », 92 p.

Pour le premier programme, en 2005-2006, 87 financements sous forme de garanties de prêts totalisant 15,7 M\$ ont été autorisés. Ils devaient permettre, sur une période de trois années, de créer 190 emplois et d'en maintenir 2 185. Pour ce qui est du deuxième programme, 85 financements totalisant 3,6 M\$ ont été autorisés en 2005-2006. Ils devaient permettre, sur une période de trois années, de créer 125 emplois et d'en maintenir 600.¹⁹

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Ce fonds est créé, dans la foulée du Sommet, en 1997. Il a comme mission de soutenir « des projets de préparation à l'emploi, de création d'emplois et d'insertion en emploi réalisés par des organismes promoteurs afin de permettre aux personnes économiquement démunies d'intégrer le marché du travail [en] privilégiant les projets d'insertion en emploi et de création d'emplois, plus particulièrement [pour] les prestataires de l'assistance-emploi, les personnes immigrantes, en particulier les minorités visibles, et les femmes. »²⁰ De 1997 à 2000, le gouvernement, après avoir puisé l'argent auprès d'entreprises et de particuliers spécifiquement pour cette cause, rend disponible un montant de 250 M\$, dont 7,4 M\$ sont destinés à l'économie sociale. Au 19 mars 1999, cela avait permis de financer 152 projets totalisant 460 emplois.²¹ De 2000 à 2003, pour la seconde et dernière phase, 160 M\$ sont rajoutés puisque les effets de cette mesure apparaissent positifs, et en raison de surplus. Cependant, dans l'ensemble des régions, sauf dans celle de Montréal (la métropole), les montants pouvaient servir à financer tous les types de projets, c'est-à-dire qu'aucun montant spécifique n'était réservé à l'économie sociale. Dans la région de Montréal, 4 M\$ étaient dédiés à l'économie sociale lors de la seconde phase.²²

Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDÉES)

Ces fonds constituent un outil intégré dans les centres locaux de développement (CLD) créés à partir de 1997 et qui sont implantés dans toutes les municipalités régionales de comté (MRC)²³ ou leur équivalent, bien que la grande majorité des CLD soient créés en 1998. À travers ce fonds, les CLD accordent des subventions aux entreprises d'économie sociale qui dépassent, voire atteignent rarement, 50 000 \$. Les subventions servent pour le démarrage, mais peuvent aussi servir pour la consolidation des entreprises d'économie sociale. En 2001, le montant disponible moyen pour le FDÉES dans 55 CLD sur 111 est

¹⁹ Investissement Québec, 2006, « Rapport annuel 2005-2006 », 100 p.

²⁰ <http://www.mess.gouv.qc.ca/francais/flcp/presentation/index.htm> (21 novembre 2003).

²¹ Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, 1999, Rapport annuel, Juin 1997 à mars 1999, Québec, Gouvernement du Québec, 42 p.

²² Source : Marie-Hélène Méthé, Chantier de l'économie sociale.

²³ La municipalité régionale de comté (MRC) est une institution supramunicipale regroupant l'ensemble des municipalités urbaines et rurales d'une même région d'appartenance, à l'exception des municipalités qui font partie des communautés urbaines de Montréal, de Québec, de l'Outaouais, de la municipalité de Baie-James et de la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent.

(http://www.gouv.qc.ca/Vision/Territoire/DivisionsTerritoriales_fr.html#MRC, 26 novembre 2003)

de 105 065 \$ (26,5 M\$ avaient été engagés de 1998 à 2000)²⁴. En 2004, plus de 80 M \$ sont investis dans 117 CLD²⁵. Avec l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à la toute fin 2003, puis du Budget 2004-2005 du gouvernement du Québec, la pérennité des FDEÉS n'a pas été assurée.

D'autres outils au sein des CLD sont aussi dédiés au financement des entreprises. Même s'ils sont généralement utilisés pour financer des entreprises capitalistes, il n'est pas exclu qu'ils puissent servir à financer des entreprises d'économie sociale : il s'agit du Fonds local d'investissement (FLI) qui octroie généralement des prêts ne dépassant pas 50 000 \$ et du fonds Jeunes promoteurs qui peut généralement atteindre dans le cas d'un individu 3 000 \$, sous forme de subvention.

Dans le cas du FLI, le gouvernement accorde des montants sous forme de prêts aux CLD, alors que dans le cas de Jeunes promoteurs, il s'agit de subventions. Concernant les FLI, chacun des CLD dispose, en moyenne, d'un peu plus de 1 M\$ pour ce fonds, puisque le gouvernement a prêté 126 M\$ à cette fin aux CLD depuis le début de leur existence. Le remboursement des prêts par ces derniers, en principe, pourra être réinvesti. En 2006-2007, l'enveloppe globale atteindra 171 M\$. De 1998 à 2004, les FLI ont contribué à créer 19 311 emplois et à en maintenir 27 788 dans 2 187 nouvelles entreprises et 2 546 existantes.²⁶ Par ailleurs, les MRC étaient aussi appelées à contribuer au budget de fonctionnement des CLD, les montants variant cependant d'une MRC à une autre selon qu'elles appartenaient à des régions plus ou moins favorisées économiquement.

Au sein du gouvernement fédéral, il faut mentionner qu'il existe les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les centres d'aide aux entreprises (CAE) qui offrent aux entreprises des services pour démarrer ou consolider leurs activités à travers le financement ou l'aide conseil. Ils interviennent au plan local et favorisent donc le développement des collectivités. S'ils ne sont pas nécessairement dédiés au financement des activités de l'économie sociale, celles-ci ne sont pas exclues.

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Ce fonds est créé en 1997 suite à un engagement du milieu des affaires et du Chantier de l'économie sociale pris lors du Sommet socioéconomique sur l'économie et l'emploi. Le RISQ est un OBNL géré par un CA composé de représentantes et de représentants des souscripteurs et des différents secteurs de l'économie sociale. Il constitue, au début de 2003, un fonds de capital de risque de 10,3 M \$ destinés exclusivement aux entreprises d'économie sociale dont 60 % proviennent du gouvernement du Québec. Le RISQ a également été soutenu par le gouvernement du Québec au niveau de ses opérations durant

²⁴ Lévesque, Benoît, Denis Martel, Marguerite Mendell, Bouchra M'Zali, Jean Desrochers, 2002, « Analyse de la gestion des fonds et portefeuille des Centres locaux de développement du Québec », Rapport présenté à l'Association des CLD du Québec, Montréal, CRISES-IRECUS-GRCR, octobre, 98 p. + annexes.

²⁵ Source : Chantier de l'économie sociale

²⁶ <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2006-2007/fr/pdf/PlanBudgetaire.pdf>

une période d'un peu moins de trois ans. Il recevait alors 400 000 \$ par année. Les souscripteurs ont droit à des crédits d'impôt de 150 %, mais au niveau provincial uniquement²⁷. C'est plus de 8,3 M\$ que le RISQ avait investi à la fin juin 2005 : 7,4 M\$ pour le volet capitalisation et 930 486 \$ pour le volet aide technique. Les investissements générés atteignaient près de 85,7 M\$. Ses 372 dossiers, dont 180 prêts à la capitalisation et 192 en aide technique, avaient contribué à créer et maintenir 4 412 emplois (2 737 pour le volet capitalisation et 1 675 pour le volet aide technique).²⁸

Programmes

Le gouvernement du Québec a développé divers programmes qui ont favorisé l'essor de l'économie sociale, notamment, le Programme d'exonération financière des services d'aide domestique en 1997 et, en 1999, le Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Dans le premier cas, en 2002, un budget de 36 M\$ y est consacré afin de subventionner les usagers des services d'aide domestique. En 2006-2007, le montant prévu est de 11,1 M\$²⁹. Dans le second, le programme visait à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité au sein d'entreprises d'économie sociale qui réalisent des projets reliés à la gestion des matières résiduelles (23,4 M\$ de 1999 à 2004). Puis de 2005 à 2008, dans le cadre du Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des Plans de gestion des matières résiduelles, 5,7 M\$ sont prévus³⁰. Par ailleurs un autre programme avait été créé, le Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale visant l'amélioration de l'expertise sectorielle, de la capacité entrepreneuriale des gestionnaires et de la viabilité des entreprises d'économie sociale. L'aide pouvait atteindre 100 000 \$ par projet, et 150 000 \$ annuellement par regroupement. Une somme de 6 M\$ annuellement a été allouée à ce programme à compter de 1999, pour une période de quatre ans.³¹ Mentionnons aussi l'existence du Programme de subvention aux entreprises adaptées. Pour l'année 2006-2007, un budget de 48,4 M\$ est prévu et vise 44 entreprises adaptées réparties sur le territoire du Québec, sous forme de subventions salariales, de subventions de consolidation et de subventions de démarrage³².

2.1.2 Législation

Le secteur coopératif et celui des OBNL

Le gouvernement du Québec a créé le Régime d'investissement coopératif (RIC) en 1985. Cette mesure assortie d'un avantage fiscal permet aux membres et aux employés d'une coopérative d'investir dans leur entreprise au moyen de parts privilégiées. La déduction maximale est alors de 150 %. De 1995 à 2001, les travailleurs ont investi plus de 280 M\$

²⁷ Au Québec, il existe un taux d'imposition pour le niveau provincial et un autre pour le niveau fédéral.

²⁸ www.fonds-risq.qc.ca (24 novembre 2006)

²⁹ http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/publications/bulletin_no_32.pdf

³⁰ http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/ECONOMIE_SOCIALE/Prog-Econo-Soc.pdf

³¹ Gouvernement du Québec, 2003, *op. cit.*

³² <http://www.ophq.gouv.qc.ca/communiqués/3avril2006.htm>

en capitaux propres dans 250 coopératives³³. La déduction fiscale qui est maintenant de 125 % s'effectue dans le calcul du revenu imposable au niveau provincial. Cette déduction ne peut pas excéder 30 % du revenu total de l'investisseur et peut être reportée dans les cinq années suivantes. Pour les coopératives de travailleurs actionnaires, le plafond est de 165 %.³⁴

Toutefois, il est nécessaire de revoir la législation entourant le financement des coopératives, mais aussi des OBNL. Les OBNL d'économie sociale sont incorporés en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies. Le cadre législatif ne permet pas à ces entreprises d'émettre des titres de capitalisation comme dans le cas de certaines coopératives ou des entreprises capitalistes, les privant d'une source potentielle de capital. « Dans ce contexte, le statut juridique des OBNL d'économie sociale demeure un enjeu majeur afin de permettre à ces entreprises de développer leur plein potentiel et de poursuivre leur essor. »³⁵ Dans ce contexte le *CIRIEC-Canada*³⁶ (le groupe de travail sur le statut juridique des associations), en collaboration avec *l'ARUC-ÉS*³⁷ et d'autres partenaires³⁸, organisait, en décembre 2002, un séminaire international à Montréal intitulé : « Avenir des associations. De nouvelles lois ? » proposant des pistes de solution en ce qui concerne la législation afin de favoriser l'essor des entreprises d'économie sociale, par exemple, en matière de financement.

2.1.3 Formation et recherche

Comité sectoriel de main-d'œuvre/Économie sociale et action communautaire (CSMO/ÉSAC)

En 1997, était créé le CSMO/ÉSAC devant favoriser et consolider la concertation et le partenariat afin de résoudre les problèmes entourant la main-d'œuvre du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Dès lors son rôle est notamment de proposer des mesures précises telles des formations pour des catégories d'individus (jeunes, femmes, personnes immigrantes, personnes handicapées, individus de 45 ans et plus, autochtones), devant permettre le maintien et la création d'emplois. Le gouvernement verse 250 000 \$ au CSMO-ÉSAC pour son fonctionnement depuis 1997. Plus précisément, en tant qu'OBNL, il cherche « à assurer le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi sur une base sectorielle par la mobilisation et la concertation des principaux acteurs concernés, par une connaissance approfondie du marché du travail et par l'élaboration de stratégies d'action et de formation continue. »³⁹

³³ Ministère des Finances, 2004, «Budget 2004-2005 : Plan budgétaire», 7 sections.

³⁴ <http://www.mdeie.gouv.qc.ca> (24 novembre 2006)

³⁵ Gouvernement du Québec, 2003, *op. cit.*, p. 2

³⁶ Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur les Entreprises Collectives.

³⁷ Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale.

³⁸ Gouvernement du Canada (Industrie Canada), Gouvernement du Québec (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche), Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), HEC Montréal (Direction de la recherche), UQÀM (École des sciences de la gestion), Université de Sherbrooke (IRÉCUS).

³⁹ Comité sectoriel de main-d'œuvre/Économie sociale et action communautaire, 2006, « Rapport annuel 2005-2006 », p. 9.

Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Le CRISES compte plus d'une soixantaine de chercheurs universitaires, dont 30 membres réguliers. Les travaux du Centre ciblent trois axes : 1) innovations sociales développement et territoire ; 2) innovations sociales conditions de vie ; 3) innovations sociales travail et emploi. Diverses traditions disciplinaires et théoriques telles les approches des mouvements sociaux, des institutionnalistes et des théories des organisations, de la structuration et des interactions sociales, des milieux innovateurs, des systèmes territoriaux d'innovation sont privilégiées. Elles permettent de distinguer les innovations organisationnelles des innovations institutionnelles. Pour l'année 2005-2006, le CRISES avait un budget de 8,9 M\$. Il recevait d'instances de financement de la recherche universitaire près de 5,5 M\$ dont un peu plus de 4,3 M\$ du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), un peu moins de 1,9 M\$ du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), le reste provenant d'autres instances (commandites et institutions universitaires). Par ailleurs, 1,8 M\$ provient de la Fondation canadienne pour l'innovation.⁴⁰ La participation de l'État à la recherche est essentielle.

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)

L'ARUC-ÉS est créée en janvier 2000. Elle est constituée de membres du milieu universitaire et de différents milieux d'intervention impliqués dans le développement de l'économie sociale au Québec. Son financement est assuré par le CRSH dans le cadre du programme des alliances de recherche universités-communautés, ainsi que par la contribution humaine et financière des universités et organisations partenaires. Le soutien de l'État est encore dans ce cas essentiel. Le CRSH aura contribué au fonctionnement de l'ARUC-ÉS, en moyenne, à raison d'un peu moins de 300 000 \$ par année de 2000 à la fin 2004. L'ARUC-ÉS diversifie ses sources en faisant appel à d'autres contributions financières pour permettre l'avancement de la recherche. Elle compte six partenaires principaux, une vingtaine de partenaires sectoriels et spécialisés et plus d'une trentaine d'autres organisations qui sont tous associés à ses travaux. Une trentaine de professeurs de quatre universités participent à ses travaux, mais aussi des professeurs affiliés à d'autres universités sur une base individuelle.

III D'autres initiatives particulières

3.1 FondAction, le fonds de développement de la CSN⁴¹ pour la coopération et l'emploi

Ce fonds est créé en 1995 en grande partie grâce au soutien de l'État tant au plan financier qu'au plan juridique. En 1983, un fonds de travailleur similaire, le Fonds de solidarité FTQ⁴² est créé. Il reçoit une souscription de 10 M\$ du gouvernement fédéral

⁴⁰ CRISES, 2006, « Rapport annuel des activités scientifiques du CRISES 2005-2006 », 155 p.

⁴¹ Confédération des syndicats nationaux.

⁴² Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

qui accorde aussi un crédit d'impôt de 20 % aux souscripteurs du Fonds sur les nouvelles actions émises, jusqu'à concurrence de 700 \$ par année⁴³. Aujourd'hui, les crédits d'impôt au provincial et au fédéral totalisent 30 % lors de la cotisation à un REER⁴⁴ géré par le Fonds ou lors de l'achat d'actions du Fonds. Il en va de même pour le FondAction bien que dans son cas, c'est le gouvernement provincial qui lui avait octroyé 10 M\$ au moment de sa création, cependant sous la forme d'un prêt.

FondAction a pour mandat d'investir « au moins 60 % de son actif [de l'année précédente] dans des entreprises québécoises, principalement celles inscrites dans un processus de gestion participative, celles qui sont des entreprises auto-contrôlées, coopératives ou autres prévoyant dans leur charte une répartition égale du droit de vote entre les actionnaires ou les membres, ou qui sont des entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement »⁴⁵. Son actif net est de 448 M\$ au 31 mai 2006. Il compte alors 64 140 actionnaires. Les investissements à impact économique québécois de FondAction atteignent 271,7 M\$. Ces investissements ont contribué à créer ou maintenir 8 162 emplois.⁴⁶

En 2001, FondAction crée FilAction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires afin de répondre aux besoins de financement des entreprises pour des montants inférieurs à 500 000 \$ ainsi qu'à approvisionner les fonds communautaires. L'un des objectifs de FilAction est de préserver et maintenir des emplois à travers le financement d'entreprises, plus particulièrement celles où il y a participation des travailleurs et les entreprises de l'économie sociale et solidaire, et à travers l'apport de capitaux aux fonds de microcrédit. Sa capitalisation est de 7 M\$ et provient de FondAction.

Le financement que FilAction varie entre 50 000 \$ et 150 000 \$ sous forme de prises de participation, de prêts participatifs ou de garanties de prêts. Les conditions de remboursement sont établies selon la capacité de remboursement sur un horizon de trois à sept ans pour une entreprise, et de cinq à sept ans pour un fonds⁴⁷. En cinq ans, FilAction a investi plus de 7 M\$ avec des engagements de plus de 5 M\$ auprès de coopératives et d'OBNL québécoises. À travers son volet « approvisionnement », FilAction travaille « en réseau avec les fonds de financement de première ligne, par exemple le Réseau québécois du crédit communautaire ou le Réseau des fonds d'investissement des femmes entrepreneures. L'expertise acquise avec ces réseaux est maintenant utilisée pour soutenir des réseaux de fonds de démarrage de coopératives liées aux coopératives de développement régional (CDR) et aux groupes de ressources techniques (GRT). Tout

⁴³ http://www.fondsftq.com/fra/a_propos/AproposFrame.html? (28 novembre 2003).

⁴⁴ Régime enregistré d'épargne retraite.

⁴⁵ FondAction, 2002), « Rapport annuel 2001-2002 », 48 p.

⁴⁶ <http://www.fondaction.com> (25 novembre 2006)

⁴⁷ Tessa Hebb et alii (2006). « Financing social Economy Enterprises ». Ottawa : Carleton centre for community innovation, Final report, March, 72 p.

récemment, FilAction devenait partenaire principal d'un fonds de 1 M\$ réservé au développement du commerce équitable. »⁴⁸

FilAction gère aussi le Fonds de financement coopératif, créé par FondAction et le RISQ, dont la capitalisation est de 6 M\$ destinés aux OBNL et aux coopératives. Les investissements varient entre 100 000 \$ et 250 000 \$. Les entreprises d'économie sociale peuvent obtenir de FilAction jusqu'à 400 000 \$. « Cette structure combinée d'offre de capitalisation disponible aux entreprises collectives représente un exemple du développement de la finance solidaire au Québec, où les principaux acteurs créent des instruments financiers en partenariat pour mieux répondre aux besoins de l'économie sociale. »⁴⁹

3.2 *La Caisse d'économie solidaire Desjardins*

Au début des années 1970, la CSN initie la création de caisses d'économie de travailleurs dont la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (1971), maintenant la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Elle offre du financement aux entreprises d'économie sociale, sous forme de prêts avec garanties. Elle soutient le développement de l'économie sociale et solidaire, et conseille les individus dans « la gestion socialement responsable de leurs finances personnelles »⁵⁰. Au 31 décembre 2005, son actif est de 383,8 M\$, dont 250 M\$ (65 %) sont consacrés à des projets collectifs. Elle finance des coopératives et des OBNL, dont le logement communautaire et social. Pour réaliser sa mission, elle recueille de l'épargne auprès de ses membres pour un montant de 299,7 M\$. « Ce dépôt à rendement social sert de levier financier à l'entrepreneuriat collectif dans les réseaux communautaire, coopératif, culturel et syndical. Elle a, par ailleurs, mis sur pied le Fonds de soutien à l'action collective solidaire, dont les déposants abandonnent leurs intérêts au profit de projets collectifs. Cette épargne solidaire vient renforcer la mission de la caisse. »⁵¹

3.3 *La Fiducie du Chantier de l'économie sociale*

Le capital patient, sous forme d'équité ou de quasi-équité, pour les entreprises d'économie sociale demeure un enjeu important. C'est pour cela que la Fiducie du chantier de l'économie sociale est créée par Développement économique Canada. À la fin de l'année 2005, le Chantier de l'économie sociale est choisi comme gestionnaire de la fiducie dont la capitalisation initiale est de 23,5 M\$ sur cinq ans, destinés aux entreprises d'économie sociale. En 2006, le Fonds de solidarité FTQ annonce qu'il ajoutera 12 M\$ à la Fiducie, FondAction 8 M\$ et le gouvernement du Québec 10 M\$.⁵²

⁴⁸ Comité investir solidairement, 2006, « Investir solidairement. Bilan et perspectives », Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, p. 22.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 23.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 21.

⁵¹ *Ibidem.*

⁵² Tessa Hebb, 2006, *op. cit.*

La Fiducie entend pérenniser et accroître ses investissements à travers « le marché des capitaux de développement pour mettre en place un marché secondaire, dont le succès sera intimement lié à la confiance que les investisseurs auront en regard des titres fiduciaires. Si la réception du marché est bonne, ces parts fiduciaires gagneront ainsi en liquidité, ce qui augmentera leur attrait dans le marché. Cela permettra d'assister à la création d'une " bourse solidaire ", constituant un puissant effet de levier venant décupler la mise de fonds initiale. »⁵³

3.4 *Le micro-crédit*

3.4.1 *Le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)*

Le micro-crédit prend forme au Québec avec la création de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) en 1990. Cela a donné naissance, par la suite, à la création d'autres outils de microfinance tels les cercles d'emprunt qui se sont inspirés de l'expérience de la Banque Grameen. Cela a permis la création du RQCC en 2000. En 2006, le RQCC compte 20 membres, dont neuf fonds communautaires d'emprunt et onze cercles d'emprunt⁵⁴. La mission du réseau est de « développer et promouvoir l'approche du crédit communautaire (micro-crédit, microfinance, finance solidaire) au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté. Le Réseau soutient ses membres en tant que ressources alternatives qui offrent l'accès au capital ainsi qu'un accompagnement aux populations locales pour la réalisation d'activité économique. »⁵⁵. En 2005, l'actif des fonds du RQCC atteint 2,3 M\$. Depuis la création du RQCC, ses membres ont accordé 3,1 M\$ en prêts. Le taux de remboursement atteint 85 %. Les investissements ont contribué à la création ou au maintien de 1 175 emplois.⁵⁶ La création de ce réseau favorise la reconnaissance du gouvernement du Québec, et par la suite, l'obtention d'un soutien partiel, notamment pour les frais de fonctionnement⁵⁷. Le crédit communautaire constitue un partenaire parmi plusieurs dans le financement de l'économie sociale.

Le schéma suivant résume le contexte qui permet la constitution d'un système québécois d'innovation en économie sociale :

⁵³ Comité investir solidairement (2006), *op. cit.* p. 23.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Réseau québécois du crédit communautaire, 2002, « Rapport annuel 2001-2002 », 12 p.

⁵⁶ www.rqcc.qc.ca

⁵⁷ Benoît Lévesque, Marguerite Mendell et Ralph Rouzier, 2003, « Portrait du capital de développement au Québec : une première esquisse », *Économie et Solidarités*, vol. 34 no 1, p. 37-63.

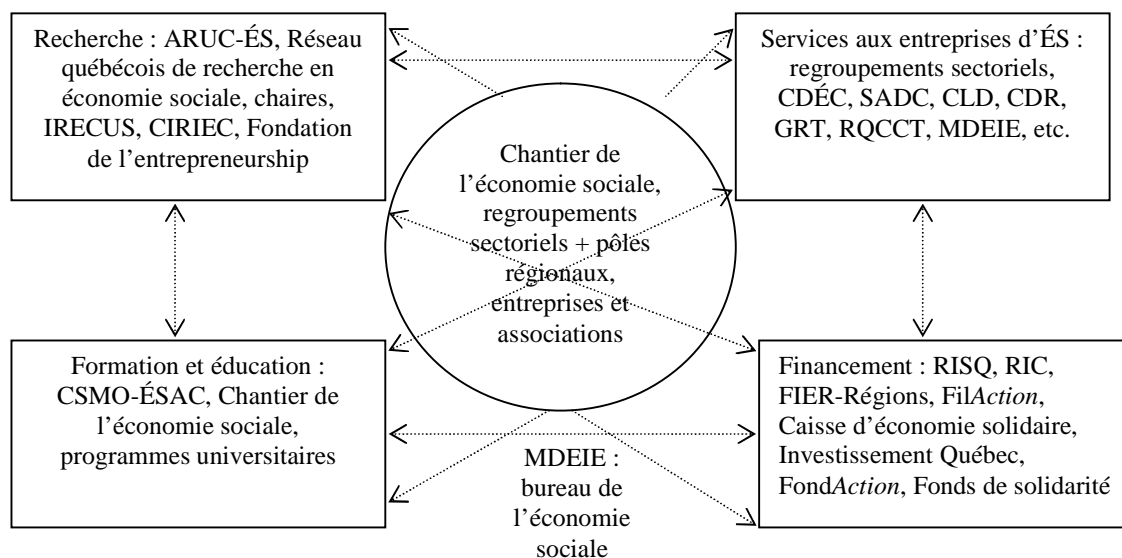


Figure 1 : Système québécois d'innovation en économie sociale (émergente)
Source : Benoît Lévesque, « L'économie sociale comme disciplines scientifiques et pratiques socio-économiques » (www.aruc-es.qc.ca)

Conclusion

Comme brève conclusion, mentionnons que le contexte institutionnel particulier au Québec permet de favoriser le développement de l'économie sociale. Le rôle de l'État a été et continue d'être déterminant. Ce contexte institutionnel est à construire ou à renforcer en permanence, entre autres lorsqu'il y a changement au niveau du parti politique au pouvoir. C'est le cas en 2003, suite à l'élection du Parti libéral du Québec qui réévalue ou remet en cause l'intervention gouvernementale dans ce type d'initiatives dans le cadre d'une réingénierie de l'État, bien qu'il affirme son appui en 2006, lors du Sommet sur l'économie sociale, dix ans après la création du Chantier de l'économie sociale. Le premier ministre confirme alors l'injection de 10 M\$ dans la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Le rôle de l'État est très important dans le développement des initiatives de l'économie sociale. Sans aucun doute, le rôle de la société civile l'est autant, sauf que sans l'appui financier de l'État, il lui serait beaucoup plus difficile de favoriser le développement de l'économie sociale.

Le tableau suivant résume la contribution financière du gouvernement du Québec à l'économie sociale, de 1996 à 2003. La part des dépenses des programmes gouvernementaux consacrée à l'économie sociale passe de 0,5 % à 2,7 %⁵⁸.

⁵⁸ Gouvernement du Québec, 2003, op. cit.

Tableau 1 Aide gouvernementale pour l'économie sociale par type d'intervention, 1996-2003⁵⁹
(en millions de dollars)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Total
Appui aux secteurs des services à la personne	156,3	230,1	336,8	525,4	750,9	938,2	1 111,7	4 049,4
Appui aux autres secteurs	2,0	2,0	2,0	9,3	12,7	8,8	12,3	49,1
Soutien à l'entrepreneuriat et accès au financement	10,0	3,3	4,2	13,4	17,9	17,2	33,6	99,6
Soutien aux regroupements et aux autres organismes de développement	2,0	2,6	3,4	5,1	8,6	6,0	5,8	33,5
TOTAL	170,3	238,0	346,4	553,2	790,1	970,2	1 163,4	4 231,6

Source : Gouvernement du Québec. 2003. Vers le plein emploi : Volet économie sociale (Horizon 2005). Québec : Gouvernement du Québec, p.49.

En 2005, on compte 7 150 entreprises d'économie sociale au Québec. Ces entreprises embauchent 124 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 17,2 G\$⁶⁰

Mentionnons, que depuis 1997, le gouvernement du Québec a appuyé financièrement les centres de la petite enfance (CPE)⁶¹ en contribuant à leur fonctionnement. Il s'agit ici d'une mesure très importante. Cela permet aux parents de déboursier 7 \$ par jour par enfant (le coût de frais de garde en garderies privées est de plus de 30 \$ par jour par enfant). Autrement dit, tous les contribuables paient pour ces services, qu'ils aient ou non des enfants, que leurs enfants fréquentent ou non un CPE.

Selon l'Association québécoise des CPE, plus de 40 000 personnes travaillent dans le réseau des CPE, ce qui en fait, en termes de nombre d'employées, le troisième plus important employeur privé au Québec. Il faut souligner ici encore une fois l'importance de la participation financière du gouvernement alors qu'il s'agit de la moitié des sommes dédiées à la Politique familiale qui finance les services de garde, depuis dix ans (CPE et garderies à but lucratif)⁶². « Le budget de dépenses de ce programme passe de 1 447,3 M\$ à 1 568,7 M\$ en 2005-2006 soit une augmentation de 121,4 M\$. »⁶³. En 2002, l'appui du gouvernement aux CPE « représente environ 85 % de l'aide gouvernementale consacrée à l'économie sociale »⁶⁴. On peut donc estimer à environ 1 700 M\$ le budget consacré à l'économie sociale en 2005-2006 par le gouvernement du Québec.

Toutes ces sommes d'argent sont très importantes, mais cela démontre que ces montants, répartis à travers les entreprises d'économie sociale, peuvent servir l'ensemble de la population québécoise dès lors que les CPE qui offrent des services de qualité supérieure aux garderies privées, par exemple en développant des programmes pédagogiques qui

⁵⁹ Données colligées pour les principales mesures d'aide : Gouvernement du Québec, 2003, op. cit., p.49.

⁶⁰ Chantier de l'économie sociale.

⁶¹ Il s'agit de garderies. Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est responsable de ce volet.

⁶² <http://www.aqcpe.com/CPE/financement.html> (28 novembre 2006)

⁶³ Conseil du trésor, 2005, « Budget des dépenses 2005-2006. Volume III. Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes », Québec, 206 p.

⁶⁴ Gouvernement du Québec, 2003, op. cit., p.14.

font ou ont fait l'objet d'évaluation, contribuent à une mission de l'État, celle de l'instruction publique. Par ailleurs, cela peut permettre aux parents les plus démunis économiquement, souvent des femmes s'occupant seules de leur(s) enfant(s), de réintégrer ou d'intégrer le marché du travail ou d'avoir accès à des formations, bref d'avoir un peu plus de chances de se sortir d'une situation de pauvreté avant que l'enfant ne débute son entrée dans le système scolaire. Les coûts financiers eu égard aux « bénéfiques sociaux » sont probablement très faibles. Il s'agit en fait tout simplement d'un choix de société.

Pour terminer, mentionnons que nous n'avons pas examiné toutes les initiatives qui concernent l'intervention de l'État en matière d'économie sociale⁶⁵ et encore moins toutes celles qui concernent la société civile ou organisations privées (OBNL ou coopératives). Cependant, en ce qui concerne l'État et les politiques publiques qui favorisent le développement de l'économie sociale, la question n'est pas tellement de savoir si le total des montants dédiés à l'économie sociale différerait de beaucoup ou de peu du montant total que nous avons estimé, mais de savoir quel est l'impact des autres ministères (ou organismes gouvernementaux) autres que ceux que nous avons identifiés⁶⁶ en termes de diffusion de cette économie dans l'administration publique. Cette question, si elle demeure sans réponse, en soulève une autre : l'ensemble des divers ministères et organismes gouvernementaux devraient-ils être incités à inclure dans leur plan stratégique respectif des éléments qui concernent l'économie sociale? Si oui, le Bureau de l'économie sociale ne devrait-il pas avoir plus de ressources afin de jouer un rôle central en matière de conseils et de coordination de l'action gouvernementale dans le domaine de l'économie sociale? Sans doute, les partenariats avec les organisations de la société civile et les entreprises privées (OBNL, coopératives, entreprises capitalistes) seraient favorisés de manière durable afin notamment d'accroître de manière plus efficace l'offre de services du gouvernement à la population du Québec, peu importe le secteur d'activité.

⁶⁵ Périnatalité, environnement, culture, logement, camps de vacances, arts, tourisme, transport adapté, agriculture, etc.

⁶⁶ Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministère des Finances.

Tableau 2.2 Rôle prépondérant de l'État dans le financement de l'économie sociale

	Financement (État)	Programme (État)	Législation (État)	Formation et recherche (État)	Autres initiatives (État, acteurs collectifs, individus)	Micro-crédit (État)
Investissement Québec	19,3M\$ en 2005- 2006					
Fonds de lutte contre la pauvreté	11,4 M\$ de 1997 à 2003					
FDEÉS	80 M\$ investis de 1997 à 2004 par les CLD					
RISQ	7,3 M\$ investis de 1997 à 2005					
Aide domestique		11,1 M\$ de 2006 à 2007				
Gestion des matières résiduelles.		5,7 M\$ de 2005 à 2008				
Entreprises adaptées		48,4 M\$ en 2006- 2007				
CPE		1 568,7 M\$ en 2005-2006				
RIC			200 M\$ de 1985 à 2003 (par les individus)			
CSMO/ÉSAC				250 000 \$ du gouv. du Québec/an		
CRISES				8,9 M\$ en 2006 (diverses instances)		
ARUC-ÉS				300 000 \$ par année de 2000 à 2004		
FilAction					7 M\$ de 2001 à 2006	
Caisse d'économie solidaire					250 M\$ dans des projets collectifs en 2005	
Fiducie					53,5 M\$ à investir (Chantier de l'économie sociale : 450 000/an de 2004 à 2007)	
RQCC						3,1 M\$ en prêts de 2000 à 2005

Acronymes

ARUC-ÉS : Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
 CA : Conseil d'administration
 CAE : Centre d'aide aux entreprises
 CDÉC : Corporation de développement économique communautaire
 CIRIEC : Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur les Entreprises Collectives
 CLD : Centre local de développement
 COCES : Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale
 CPE : Centre de la petite enfance
 CDR : Coopératives de développement régional
 CRD : Conseil régional de développement
 CRES : Comités régionaux d'économie sociale
 CRISES : Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats
 CRSH : Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
 CSMO/ÉSAC : Comité sectoriel de main-d'œuvre/Économie sociale et action communautaire
 CSN : Confédération des syndicats nationaux
 FDCE : Fonds décentralisé de création d'emplois
 FDÉES : Fonds de développement des entreprises d'économie sociale
 FLI : Fonds local d'investissement
 FQRSC : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
 FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
 GRT : Groupes de ressources techniques
 IRECUS : Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke
 M\$: million(s) de dollars canadiens
 MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
 MRC : Municipalité régionale de comté
 OBNL : Organisme à but non lucratif
 PME : Petites et moyennes entreprises
 PNB : Produit national brut
 REER : Régime enregistré d'épargne retraite
 RIC : Régime d'investissement coopératif
 RISQ : Réseau d'investissement social du Québec
 RQCC : Réseau québécois du crédit communautaire
 RQCCT : Regroupement québécois des coopératrices et coopérateurs du travail
 SADC : Société d'aide au développement des collectivités